

## Union Départementale des Premiers Secours des Bouches-du-Rhône

Association régie par la Loi de 1901 (déclarée le 21.01.87)



# PROGRAMME DE FORMATION SAUVETEUR-SECOURISTE DU TRAVAIL

## OBJECTIFS

- Être capable d'intervenir immédiatement et efficacement après tout accident,
- Être capable de rechercher les risques persistants pour protéger, examiner la victime pour faire alerter et secourir,
- Jouer un rôle dans l'action de prévention dans l'établissement.

## PROGRAMME

Durée 14 heures au minimum

Le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail, les accidents du travail et l'intérêt de la prévention dans le contexte **Covid**,

La recherche des dangers persistants pour protéger

Les actions à réaliser pour supprimer ou isoler le risque, voire soustraire la victime sans exposer le secouriste. L'examen de la victime

Les procédures et moyens d'alerte et de secours de l'entreprise Si nécessaire :

Les situations inhérentes aux risques spécifiques à l'entreprise et à la profession

**Les techniques publiées dans le Guide des données techniques et conduites à tenir de l'INRS & les recommandations COVID**

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La victime saigne abondamment</li> <li>➤ La victime se plaint d'un malaise</li> <li>➤ La victime se plaint de douleurs empêchant saigne pas abondamment certains mouvements respire</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La victime s'étouffe</li> <li>➤ La victime se plaint de brûlures</li> <li>➤ La victime se plaint d'une plaie qui ne respire pas</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La victime ne répond pas et ne respire pas - Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe</li> </ul>  |   |

## DEROULEMENT

Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés. Conformément au Guide des données techniques et conduites à tenir (V3.06/2019) et aux directives "COVID-19" de l'INRS des 20 novembre 2020 et 25 février 2021.

L'acquisition des compétences est consignée sur la grille de certification du Sauveteur Secouriste du Travail (document de référence V8.01/2021),

## VALIDATION

Une carte de "SAUVETEUR-SECOURISTE DU TRAVAIL" est délivrée aux personnes ayant suivi l'intégralité de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable. Les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail, à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir le certificat PSC 1 (arrêté du 05 décembre 2002 du Ministère de l'Intérieur).

## MAINTIEN & ACTUALISATION DES CONNAISSANCES (RECYCLAGE)

La première formation continue (recyclage) doit avoir lieu dans les 24 mois qui suivent la formation initiale. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent.

## INTERVENANT

Formateur certifié pour l'enseignement du sauvetage secourisme du travail par l'INRS

## MODALITES DE REALISATION

Cet enseignement est réalisé pour un groupe de 4 à 10 personnes en intra-entreprise ou en interentreprises.

**Organisme de Formation Professionnelle :**

Numéro de DA 93131581913

Numéro SIRET : 42226305300031 - Code APE : 8559B

**Siège social : 4 impasse des eucalyptus 13600 LA CIOTAT**

**Tél. : 06.89.15.70.35 / email : udps@udps13.com**